

DIX-HUITIEME SIECLE

En quelques descriptions littéraires... peu flatteuses.

Dans la France du 17^{ème} siècle, la Bretagne n'a pas bonne presse, elle est perçue comme une province maritime, lointaine, et attardée par rapport au reste du royaume.

Jean De La Fontaine n'écrivait-il pas en 1668.

« Près d'un certain canton de basse Bretagne

Appelé Quimper-Corentin

On sait assez que le destin

Adresse là les gens quand il veut qu'on enrage

Dieu nous préserve du voyage ! »

Quant à la Marquise (de Sévigné), c'est guère mieux : *« Quarante gentilshommes avaient diné en bas et avaient bu chacun quarante santés ; celle du Roi avait été la première, et tous les verres cassés après l'avoir bue. Les routes sont épouvantables et les communications difficiles. L'incompréhension est totale ».*

Et pour Rhuys... que dit –on ?

En août 1655, Guillaume De Lamoignon, maître des requêtes au conseil du Roi voyage en Bretagne et visite la presqu'île.

« Le pays est très fertile, le froment très beau et on y récolte aussi beaucoup de sel ».

« A St Gildas il ne reste plus que 3 moines et les îles qui dépendent de l'abbaye, Houat et Hoëdic, mal défendues, sont souvent occupées par les anglais ».

1670, Louis XIV est roi de France, lequel monarque aurait dit à plusieurs de ses courtisans; *« Désirez-vous un pays de repos et de délices ? Allez habiter l'île de Rhuys ».*

François-Nicolas Baudot, dit « Dubuisson Aubenay » effectue cette année-là, un voyage en Bretagne. Qu'écrivait donc cet auteur ?

« Aussitôt qu'on a passé cette rivière (la Vilaine), à Roche-Bernard, on ne parle plus que breton....nous entrâmes dans des montagnes et quelque peu de landes, pour aller à Muzillac où il fallut commencer à nous servir de la langue bretonne, en entrant à l'hostellerie de la Croix-Verte, où nous fûmes très bien traités de poisson et y mangeâmes un bon potage aux moules....et le lendemain matin à déjeuner on nous apporta dans un grand bassin cinq à six grosses mottes de beurre frais. A partir de cette bourgade nous entrâmes dans un pays plein de bois...où souvent lorsqu'il n'y en a pas, on chemine entre de belles allées qui font paraître le pays partout couvert, qui est naturellement couvert de bois.

Il y a du danger dans ces routes d'estre maltraité des coquins qui s'atroupent armez de longs bastons avec un gros nœud par le bout, qui dans les cavées attendent les passants qu'ils assomment par derrière lorsqu'ils y pensent le moins. Et en passant j'avertiray le voyageur que dans la Bretagne il y a beaucoup de ces brigands qui sont ordinairement des valets et serviteurs de gentil-hommes, qui ne les payent pas lorsqu'ils sortent.

On s'y plaint aussi de la grande quantité de loups qui souvent font d'horribles carnages dans la campagne. »

Mais il écrit aussi au sujet de Rhuys...

« Ruy abonde en froment, lins, laines, bestiaux, vin principalement blanc..., bois, sel, perdrix, lièvres, gibier, poisson. C'est la terre la plus fertile de Bretagne ».

Christophe-Paul de Robien, Président à Mortier du Parlement de Rennes, est l'auteur d'une très documentée « Description historique et topographique de l'ancienne Armorique ».1753-1756.

Présentation de la situation agricole de la Bretagne méridionale :

« C'est sur la côte, aux environs de Rhuys, d'Auray, de Quiberon et au-delà... jusqu'à Quimperlé, qu'on trouve les plus beaux et les meilleurs froments, tant rouges que blancs, d'excellents seigles, de grosses et de petites avoines, un peu d'orge et du mil qui fait la nourriture et les délices du laboureur. En plusieurs cantons de ce diocèse, la terre ne se borne pas à une seule récolte, celle du blé étant faite, on sème en plusieurs endroits ou des navets, ou des oignons, qui rapportent en abondance, en d'autres, on sème de la vesce pour les bestiaux, les pâturages étant rares surtout dans les îles et sur la côte ».

Et quelques autres témoignages.

« A l'Est du Golfe du Morbihan, on observe moins de profondeur, cette partie du Golfe, hormis Séné n'est accessible que par des plates. Ce secteur du Morbihan, hormis Arzon verra l'installation de nombreux marais salants.

En ce lieu les terres se resserrent, en sorte que l'on voit la mer sarrazine du Morbihan et la grande mer qui baigne toute la coste du Sud et de la presqu'île de Rhuys.

De Sarzeau à St Gildas de Rhuys placé sur la pointe de Rhuys : une grande lieue.

De St Gildas de Rhuys à Locmaria : une petite lieue et demie.

De Locmaria au Port-Navalo placé à la pointe du S.E. de l'entrée du Morbihan vis-à-vis de Locmariaker : une petite demi lieue.

A Port-Navalo va être posté une chaloupe des Fermes du roi, du port de huit tonneaux, équipée d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un pilote et de quatre matelots, effectuant la garde à l'entrée du golfe et dans la rade de Belle-Île.

La coste de Rhuys jusqu'à la pointe du Sud depuis Arzon est escarpée de hautes falaises elle commence à s'aplanir et forme la pointe de Pennerf, le bord de la mer est couvert de sable et de vase avec quelques roches ».

Le fait que le Golfe du Morbihan soit quasiment fermé, que les courants en compliquent l'accès et que la presqu'île de Rhuys soit dressée de hautes falaises face à l'océan permettant une large surveillance du littoral, dissuadent les éventuels ennemis d'attaquer Vannes et Auray en période de conflit. La nébuleuse de petits hameaux abritant des gens de mer permet à ces ports d'avoir un capital humain non négligeable, doté d'une expérience là encore très utile à la marine ».

Et que dit Ogée de la commune de Sarzeau, presque un siècle après Dubuisson-Aubenay ?

Jean Baptiste Ogée, 1728-1789 (ingénieur géographe), ayant parcouru la Bretagne, rédige et publie en 1778, le « Dictionnaire historique et géographique de la Bretagne ».

Qu'écrit-il sur Sarzeau, à l'époque de Louis XV ?

« Petite ville sans clôture », de 5400 communicants, la cure est représentée par l'abbé de St Gildas, la ville relève du roi. Il y a une « cour royale », un gouverneur, un syndic, un sénéchal, une communauté de ville avec droit de députer et deux communautés religieuses, les Récollets et les Trinitaires.

Une ordonnance royale de 1727 établit pour la presqu'île une capitainerie spéciale de garde-côtes pour « l'île de Rhuys », la milice bourgeoise la composant sera formée d'une compagnie.

Il note que les terres, faute de monde, ne sont pas fortement exploitées et qu'il y a du vignoble, que les marais salants sont bien entretenus mais que faute d'acheteurs, le commerce du sel baisse. Seul le commerce du grain semble assez important.

Le commerce du vin autrefois prospère est pratiquement arrêté, par la faute des « fermiers » (les fermiers généraux) qui taxent lourdement ce produit ».

Son appréciation sur l'habitant local est particulière : « *Le peuple de Sarzeau est bon et doux, contre l'ordinaire des peuples situés sur la mer ; mais s'il n'a pas le défaut de ces derniers, il n'en a point aussi les qualités estimables et utiles ; il manque d'industrie dans la situation la plus avantageuse pour le commerce, soit intérieur, soit extérieur, il vit dans l'indigence et le repos* ».

Voyage d'Arthur Young 1788.

14 septembre 1788 - Quand on quitte Quimper, il semble qu'il y ait plus de culture, mais c'est seulement pour un moment ; des landes, des landes, des landes.

17 septembre 1788. – Jusqu'à Auray, les 18 miles les plus pauvres que j'aie encore vus en Bretagne. De bonnes maisons en pierre couvertes d'ardoises, sans vitres. Auray a un petit port avec quelques chaloupes, ce qui donne toujours un air de vie à un port. Jusqu'à Vannes, le pays est assez varié, mais les landes en constituent le trait permanent. Vannes est une ville qui n'est pas sans importance, mais sa grande beauté, ce sont son port et sa promenade.

18 septembre 1788.- Vers Muzillac. On a vu Belle-Ile et les petites îles d'Hoëdic et d'Houat. Muzillac, à défaut de toute autre chose, peut au moins se vanter de son bon marché. Traversé de landes jusqu'à La Roche Bernard. La vue de la Vilaine, que l'on contemple de ses bords escarpés, est belle ; le fleuve a les deux tiers de la largeur de la Tamise à Westminster et vaudrait n'importe quel paysage, si les rives étaient boisées, au lieu de consister en landes sauvages, comme tout le pays ».

Arthur Young (1741-1820), Voyages en France en 1787, 1788 et 1789, Armand Colin, 1931

**Extraits de l'interview de Madame Bertho-Leclerc (Ouest France, 6 avril 1976).
De « 1680 à 1790 », Rhuys est un pays de paysans parfois devenus marins...
et de marins souvent devenus paysans par obligation.**

« 7000 habitants¹ en début de siècle, 10 000 à la fin, veille de la Révolution. Un pays de marins et de paysans rétifs à toutes les formes de contrôles de l'administration, qu'elles furent royales, républicaines, ou révolutionnaires. On y sera « chouan » par opposition à l'Etat plus que par conviction monarchique ou religieuse.

Rhuys, qui forme la « communauté des villes », était le siège d'une sénéchaussée et d'un subdélégué de l'intendant.

Progressivement le domaine marin l'emporte sur celui de la terre qui sera travaillé essentiellement par les personnes âgées et les femmes, si bien que lorsque les corsaires anglais viennent jusque sous Meaban, traquer les pêcheurs de Rhuys, c'est la crise démographique, la pauvreté.

La terre fournissait assez de « grains » pour en vendre une grande partie à Vannes, important centre d'exportation des céréales. La terre est aux mains de très nombreux petits propriétaires qui luttent fréquemment contre l'emprise de la noblesse ou les employés des devoirs chargés de percevoir des taxes sur le vin. La violence y est fréquente. La noblesse et les notables de la presqu'île étaient assez nombreux, assez évolués, membres de diverses sociétés intellectuelles ou philosophiques. Le tout était encadré par la religion, le recteur de Sarzeau, issu de la Sorbonne, possédait la plus grande cure du Morbihan et avait douze curés sous ses ordres. »

¹ En presqu'île, la population totale, à la veille de la Révolution, est estimée à 10 288 habitants dont 7500 à Sarzeau, 1685 à Arzon, 1103 à St Gildas de Rhuys. La population qui s'était accrue au début du 16^{ème} siècle, connut une stagnation à la fin de ce siècle pour croître de nouveau au début du 17^{ème} avec un maximum vers 1670. Au début du 19^{ème}, selon les écrits de Marteville et Varin, elle atteindra les 11016 habitants.

Petite incursion en Rhuys des successeurs d'Ogée dans le 19^{ème} siècle.

Au 19^{ème} siècle, Alphonse Marteville et Pierre Varin compléteront le texte d'Ogée. Bien que n'ayant pas été rédigés au 18^{ème}, leurs écrits décrivent, hors les chiffres, une presque île du 19^{ème} qui est la copie conforme de celle du 18^{ème}.

C'est la raison pour laquelle leurs écrits sont dans ce chapitre dévolu à l'Ancien Régime.

Ils donnent le nom breton de Sarzeau : « *Saraoh* », et de ses habitants : les « *Sarahouis* », et informent sur l'importance administrative du bourg.

A cette époque, 1843, la commune de Sarzeau est d'une superficie de 7658 hectares, les actuelles communes de St Armel et Tour du Parc n'existaient pas, leur territoire était inclus dans celui de Sarzeau. 139 hameaux sont répertoriés dans la commune ainsi que trois forts de défense, à « St Jacques, Penvins et Beg lan ».

Sarzeau, précisent les auteurs, ce sont 4149 hectares de terres en labour, 320 en pâtures, 5 en vergers, 962 en prés, 362 en vignes, 418 en marais salants, 70 en bois, 900 en lande. La commune compte 2 moulins à eau (Ludré et Le Lindin) et 16 moulins à vent.

« Chef lieu de canton, Sarzeau est le siège d'un syndic des gens de mer, d'une justice de paix, d'une direction de poste à lettres, perception, 3 notaires, recette de douane, casernes de douane à Belle-Croix, Suscinio et St Armel et neuf prêtres.

800 habitants au bourg situé sur une position dominante avec vue sur l'Atlantique et sur le Golfe.

Les habitants se nomment eux même de différente façon selon qu'ils habitent sur les bords du Golfe, ce sont alors les « Hoat Vihan » ou sur les rives de l'Atlantique, ce sont les « Haot Vraz ». Les femmes portent le nom « d'Arvorenn », femmes du bord de mer. On y parle le français et le breton vannetais. Le Breton est parlé essentiellement par les paysans et marins, le Français par la bourgeoisie, hommes de loi, aristocrates et quiconque aspire à des charges et fonctions diverses, sans compter les commerçants ».

Ce mélange linguistique total avait déjà attiré l'attention de Le Quinio de Kerblay, qui, en 1789, dénonçait l'utilisation du Breton qui serait :

« La langue qui maintient le peuple dans l'ignorance », tandis que le Français est considéré comme la langue de l'émancipation.

Marteville et Varin continuent leur description de Rhuys ainsi :

« L'ensemble du Mor Braz, baie allant de Quiberon au Croisic est nommée « Baie d'Abraham ». Peu de bois et forêts, l'ensemble de la presque île est travaillé, champs de froment et vignobles marquent l'essentiel du paysage. Les espaces boisés se situent à Penvins, Calzac, Kerblay, Kersthéphany, et Le Tour du Parc. Dans les courtils des maisons de l'ouest de la presque île, ce sont figuiers et lauriers qui sont dominants, peu d'arbres, avec la présence de laurier-rose, magnolia, camélia, grenadier, aloës...

Le bourg de Sarzeau est bien tenu, maisons blanches, toits en ardoise, rues larges, mairie neuve construite en 1846 et à proximité de ce bourg plusieurs belles maisons, châteaux. En allant vers Port Navalo, la terre est aride, peu d'arbres, les femmes cultivent la terre, beaux et nombreux petits villages sur le littoral avec nombre de maisons de capitaine, c'est le pays des marins. L'élevage des huîtres est importante, connu sous le nom de « huîtres de Penerf ». Vers l'Est, les habitants sont fermiers, cultivateurs, paludiers, saulniers, on y trouve quelques bois, des marais salants ».

Les auteurs remarquent que les anciennes routes de la forêt de Rhuys conservées jusqu'en 1740 sont toujours bien visibles. Les cadastres de 1828 à 1832 les décrivent également de façon assez précise et certaines d'entre elles sont toujours très praticables en ce début du 21^{ème} siècle.

Avant la révolution disent les mêmes auteurs, « *la presque île armait trente magnifiques navires d'un*

tonnage de 2 à 300 tonneaux, nommés « Gabarre de Rhuys », car par privilège royal, la presqu'île pouvait en posséder un tel nombre pour ravitailler les navires de l'Etat. Deux inscriptions maritimes régissaient le territoire, l'une à Sarzeau, l'autre à Port Navalo. Au milieu du 19^{ème} siècle, 160 navires sont la propriété d'habitants de la presqu'île.

Les rades les plus fréquentées sont sur le Golfe au Poul, Le logeo, Bernon, Le Ruault, Lanseriz, Gullé, Le Duer, Ludré, Kerbodec, Benance, et sur la côte atlantique, Pencadenic, Banastère, Pénerf. Le port de St Jacques n'existe pas. La commune exporte du sel, du froment, du vin blanc.

Trois châteaux retiennent l'attention des auteurs : Kerlevenan construit en 1780 dans un style italien, Kerallier plus ancien qui fut le témoin des fêtes données avant la révolution par le dernier gouverneur de la presqu'île et Truscat rebâti en 1702.

Kérallier, propriété du comte de Sérent, a marqué les esprits d'avant la révolution par les fêtes galantes qui s'y donnaient. Dans le Mercure de France en date de 1784, Mme de Beauharnais (de la famille de Joséphine) versifie ainsi ces fêtes :

*Muse, ne va point oublier
 Dans ton délire pindarique
 Le héros de Kéralier
 Notre fondateur pacifique
 Vois-tu son front patriotique
 Sur son front tous les autres dominer ?
 C'est une couronne civique
 Qui seule est faite pour l'orner.
 Voudra t-il bien me pardonner
 Mon indulgence politique ?
 Ma muse au lieu du chêne antique
 N'a qu'une rose à lui donner.*

Le château portait le beau nom de « Temple de la Patrie » et on pouvait y lire « *Ici, on sert son Dieu sans hypocrisie, son Roi sans intérêt, sa patrie sans ambition* ».

Société très monarchique à l'opposé d'autres, nettement plus « révolutionnaires », qui existaient dans les villes.

Pendant la révolution, le comte de Sérent après avoir mené quelques « chouanneries » émigra et mourut à l'étranger.

Le dictionnaire d'Ogée, complété par Marteville et Varin, fait aussi mention de l'existence de quelques éléments anciens, tel à St Jacques, la présence d'un pan de mur témoin du couvent des « Templiers », en précisant que les rochers visibles au large étaient rattachés à la terre ferme en 1750, et que des vieillards, en 1830, se souvenaient y avoir fait paître leurs troupeaux et que le clocher de l'église du couvent s'est effondré le 27 avril 1807.

Le texte précise que des briques romaines avaient été trouvées à Truscat, Benanze, la Cour-Penvins et en autres parties de la presqu'île. Et qu'à Toul Er Serp, à Banastère, un retranchement était encore bien visible, idem à la Cour Penvins et entre Suscinio et Calzac. Voilà tout ce qu'Ogée et ses successeurs ont pu dire de la presqu'île.

Et comment se gère une telle paroisse au 18^{ème} siècle?

Le développement de la ville de Sarzeau aux 14^{ème} et 15^{ème} siècles est dû à l'installation de la cour ducale à Suscinio, avec la création d'une sénéchaussée dont le présidial était à Vannes, et la fondation en 1341 par le duc Jean III d'un hôpital tenu par des Trinitaires. A la fin du 16^{ème} siècle, c'est la création de la communauté de Rhuys (Ville de Rhuys) par les marchands et notaires royaux qui gèrent également les intérêts d'Arzon et de Saint-Gildas, ce qui lui donnera le droit de déléguer des députés aux Etats de Bretagne et pourra jouir de privilèges accordés aux villes de province.

Au 18^{ème} siècle, Vannes possédait le siège de l'évêché qui se composait d'un vaste territoire correspondant globalement au Morbihan d'aujourd'hui avec une population estimée en 1790 à 359 960 habitants sur un ensemble de 172 paroisses. L'ensemble du seul district de Vannes, constitué de 26 paroisses, contenait environ 50 000 habitants et 10 000 environ pour Vannes et ses abords.

Trois paroisses ; Arzon, 1685 habitants en 1790, Saint Gildas de Rhuys, 1103 habitants et Sarzeau, 7500 habitants ; se partagent le territoire de Rhuys avec des frairies nombreuses qui en ce temps, sont des structures plus ou moins importantes avec ou non une chapelle. Elles servent de subdivisions administratives et financières destinées à assurer la collecte de l'impôt et le recrutement des milices.

La gestion des paroisses de l'évêché, comme toutes celles de Bretagne, répondait aux principes établis par la monarchie et par les parlements des provinces. Celui de Bretagne avait établi au 17^{ème} siècle le principe que toute paroisse était gérée par 17 personnes dont 3 membres de droit, le sénéchal, ce qui est le cas à Sarzeau, le procureur du roi ou le représentant du seigneur, et le recteur ou curé. Se rajoutent deux trésoriers en charge, « trésoriers de fabrique » ou « marguilliers », élus chaque année par les paroissiens et douze anciens trésoriers. L'assemblée se réunit chaque dimanche, les fonctions sont gratuites. Les « marguilliers » gèrent administrativement les affaires de la paroisse et sont redevables sur leurs biens de leur gestion. Les « fabriques » étaient chargées de l'entretien des lieux de culte, et donc seuls les paroissiens les plus notables étaient retenus.

Le schéma est le même pour tout le royaume, et ce groupe dirigeant, dit « le général », administre les biens de l'église, les affaires fiscales et impositions diverses, fouages, capitation (en presqu'île, il y a exemption de ces impôts), dixièmes, vingtièmes, les collecteurs se payant de 1,5% des sommes perçues. Les affaires militaires sont aussi traitées, tel l'accueil des troupes de passage ou le recrutement des jeunes gens pour les milices.

L'entretien des « grands chemins », à la condition qu'ils soient à moins de 2 lieux (8 km) du clocher, est depuis 1730 à charge des paroisses et pour les indigents de la paroisse un peu d'argent est mis de côté.

On pense ici au texte, témoignage direct, de Restif de La Bretonne, cet excellent auteur du 18^{ème} siècle, qui décrit ainsi la gestion de son village de Sacy dans l'Yonne. La gestion des paroisses du royaume était similaire.

« La petite Paroisse de Sacy ayant des communes, elle se gouverne comme une grande Famille ; tout s'y décide à la pluralité des voix, dans des Assemblées² qui se tiennent sur la place publique, les dimanches et fêtes, au sortir de la messe, et qui sont indiquées par le son de la grosse cloche. C'est à ces Assemblées, qu'elle nomme les Syndics, dont les fonctions ressemblent assez à celles des Consuls chez les Romains ; les Collecteurs pour les tailles ; ses Gardes finage pour la sûreté des terres ensemencées et des vignes ; enfin les Pâtres publics. Le Président né de ces Assemblées est l'Homme du Seigneur : le Procureur Fiscal y expose les sujets à traiter ; mais chaque Particulier

² Ces assemblées, nommées « le général » rassemblaient à la fin de la grand-messe du dimanche les habitants de la paroisse (la fabrique) en présence du recteur, dont les décisions étaient entérinées par la cour du seigneur local et ratifiées par le paraphe d'un notaire.

a droit de dénoncer les abus qui sont à sa connaissance, ou de proposer les choses utiles qu'il a imaginées. On traite de ces objets sur-le-champ ; et s'ils sont de quelque conséquence, on envoie les Syndics au Subdélégué de l'Intendance, pour se faire autoriser. C'est encore dans ces Assemblées, qu'on assigne chaque année le canton que chacun doit couper dans les bois communs : on tire au sort, à l'exception du Pasteur, du Chef, quand ce dernier est habitant, et des deux Syndics, auxquels on assigne nommément les cantons les plus fournis ».

J M Le Mené, historien de la fin du 19^{ème} siècle, relate parfaitement ce qu'était la « gestion » de la communauté de Rhuys au 18^{ème}.

« Sarzeau était le siège d'une sénéchaussée royale, qui comprenait la presqu'île de Rhuys et l'île d'Arz. Cette sénéchaussée, détachée primitivement de celle de Vannes, avait un sénéchal, un alloué lieutenant civil et criminel, un procureur du roi et un substitut, sans compter le greffier, les sergents, les procureurs et les notaires. L'auditoire était dans la maison de ville, au nord de l'église. La communauté de ville gérait les intérêts temporels, non seulement de Sarzeau, mais encore d'Arzon et de Saint-Gildas, et c'est pour cela qu'elle s'appelait communauté de Rhuys. Elle se composait du gouverneur, du syndic, du sénéchal, des recteurs des trois paroisses, de quelques nobles et de quelques bourgeois pris dans l'étendue de la presqu'île. Mais la composition de ce conseil, ainsi que les attributions du syndic ou du maire, varièrent suivant les époques. De bonne heure, on constate l'existence d'une milice bourgeoise à Rhuys ; elle était divisée en neuf compagnies, dont une pour Arzon, une pour Saint-Gildas, et sept pour Sarzeau. Les officiers étaient généralement d'anciens syndics, des procureurs et des notaires, nommés par la communauté.

Une ordonnance royale du 17 novembre 1727 établit une capitainerie spéciale de garde-côtes pour l'île de Rhuys, et la milice bourgeoise fut réduite à une seule compagnie. Au point de vue commercial, Louis XIII, en 1616, établit à Sarzeau un marché le mardi de chaque semaine et six foires³ par an. Louis XIV, en 1658, y ajouta un marché pour le vendredi et quatre nouvelles foires. Les principales productions du pays étaient les bestiaux, le froment, le vin et le sel ».

Et J M Le Mené de conclure sur quelques particularités de Sarzeau.

« Sarzeau a vu naître en 1668, Alain-René Le Sage, l'auteur de Gil-Blas et de plusieurs autres œuvres littéraires. Les armes de la ville n'ont été gravées qu'en 1789 ; elles sont : « parti de France et de Bretagne, au chef de gueules portant un vaisseau d'or », avec la devise : « Opes a mare ». La ville avait le droit d'envoyer un député aux Etats de Bretagne, et elle s'y faisait habituellement représenter, soit par le sénéchal, soit par le syndic ou maire. On pourrait citer, Monsieur du Jouchet de la Villeloays, procureur du Roi et député de Rhuys, 1762, Monsieur Blanchet avocat en octobre 1772, Monsieur Guilloux, Syndic en 1776, Monsieur de Rocquet de la Villelays, procureur du Roi près la sénéchaussée de Rhuys, et député de la Communauté, en 1779...

³ Au château de Kerallier, les foires existaient les 16 mai et 17 septembre de chaque année. Arzon au début de la Révolution, et au cours du 19^{ème} siècle, demanda le transfert de celles-ci dans son territoire, à Kerners, prétextant sa position centrale entre Vannes, les îles de Houat, Hoëdic, Belle-Ile, et aux Moines, Quiberon et Locmariaquer. Au cours du 19^{ème}, d'autres foires furent établies ou maintenues à Sarzeau, à St Gildas, à Gouezan, au Tour Du Parc, à St Armel. De leur côté, le 24 mai, les Houatais tenaient une foire annuelle à Kerhousse, commune de St Gildas. A partir de 1886, elle se tiendra à Port-Navalo.

Description du Morbihan en 1799.

L'objectif de l'opuscule, d'où est extrait le texte ci-dessous, était de convaincre les autorités centrales d'entreprendre des travaux d'infrastructure, de construire des routes et des canaux afin d'améliorer les moyens de communications et de permettre le développement économique et le commerce qui restent, en cette fin de XVIII^{ème} siècle, presque exclusivement axés sur l'agriculture et la pêche. Les caractères géographiques du territoire y sont présentés de manière sommaire mais efficace : une côte dominée par la pêche et le commerce avec deux principales villes portuaires, Lorient et Vannes ; des îles ; un golfe fermé ; de petites villes intérieures et des cours d'eau stratégiques en termes de communication et de circulation. L'activité agricole est présentée comme essentiellement localisée en bordure de la ligne côtière et le long des principaux cours d'eau.

« D'une manière générale, malgré la qualité des terres et ses activités maritimes, le territoire est présenté comme pauvre, isolé, peu peuplé, restant très attaché aux structures anciennes et rétif aux idées de progrès. Ainsi, le tiers de la surface du département est décrit comme inculte ou couvert de landes servant presque partout de pâtures aux animaux et dont les « couches de gazon » sont utilisées pour suppléer au manque d'engrais. Ces pratiques s'opposent aux nouvelles pratiques agricoles vantées par les physiocrates et à la création de prairies artificielles permettant l'augmentation des surfaces cultivées. Pour remédier à ce retard économique général qui se traduit aussi par une quasi absence d'activités industrielles, il est donc demandé de créer ou d'améliorer les moyens de communication. On voit ici se confirmer les prémices du projet du canal de Nantes à Brest dont les travaux seront entrepris une dizaine d'années plus tard par décision de Napoléon et dont le tracé deviendra un élément marquant des paysages de l'intérieur du département ».

Ces moyens de communications sont doubles, c'est soit la navigation, soit la route.

Les « grands chemins », larges de 24 à 64 pieds (7 à 19 mètres), sont peu nombreux, tracés essentiellement entre les grandes villes. Quant aux autres espaces, en presqu'île de Rhuys par exemple, ce ne sont que des chemins à l'entretien aléatoire, à l'exception de celui allant de Sarzeau à Vannes qui est quelque peu aménagé.

Cependant, de par sa position, la presqu'île de Rhuys est à proximité immédiate de plusieurs grandes routes de poste. Les principales vont de Nantes vers Quimper et Brest, de Rennes vers Vannes, en provenance de Paris par Alençon. Des carrosses et berlines fréquentent ces chemins, même si la voie terrestre est lente et chaotique. Au milieu du 18^{ème} siècle, et avant, le voyage de Paris à Rennes ne dure-t-il pas près de sept jours, et à partir de 1780 suite à des améliorations des moyens de transport et des principales routes, ce temps est réduit à 3 jours. Pour Vannes, il faut compter deux jours en plus.

Avant le 19^{ème} siècle, les coches ou diligences ne dépassaient pas la moyenne horaire d'un piéton ou d'un cheval au pas⁴. A partir de 1830, les diligences atteignirent presque la moyenne d'un cheval au trot, les malles postes encore mieux et dès 1848, celle-ci réussirent presque à atteindre la moyenne du cheval au galop.

Localement les distances sont relativement courtes, à peine 5 lieues de Sarzeau à Vannes, et de

⁴ Moyenne de marche d'un piéton non chargé : 5 à 6 km / heure, soit un peu plus qu'une lieue.

Moyenne d'un cheval au pas : 3 à 4 km / heure.

Moyenne d'un cheval au trot : 10 à 11 km / heure, soit entre 2 et 3 lieues.

Moyenne d'un cheval au galop : 16 à 18 km / heure, soit entre 4 et 5 lieues.

cette ville à Nantes, 22 lieues. Vannes est à 21 lieues de Rennes, à 6 de Locminé et à 11 de Pontivy. Aller à Vannes de Sarzeau ne présente pas de grandes difficultés, 4 à 5 heures de marche par le passage de St Armel et Montserrac ou en passant par Noyal. En une journée par de mauvais chemins, le voyage est possible, sinon il y a le bateau de Port-Navalo à Vannes.

On peut encore actuellement observer et utiliser ces chemins. Beaucoup ont subsisté, qu'ils soient creux ou bordés de « murets » plus ou moins importants. De beaux exemples se retrouvent entre Penvins et Landrezac par exemple, juste au sud du « mur du roi », hors les parcs de Suscinio.

Une particularité de Rhuys est la répartition de ses « chemins ».

A l'Est d'un axe allant de Kervocen à Sarzeau et au Roaliguen, et jusqu'à Saint Armel au nord, la densité est faible, l'influence de l'existence des anciens parcs de Suscinio a fortement marqué le territoire. Des espaces entiers sont vides d'axes de communication, peu de chemins, ni quoi que ce soit y ressemblant. Par contre, s'y situent de magnifiques allées « cavalières ».

La plus forte densité de chemins se situe au sud-est d'un axe allant de Sarzeau à St Gildas, là où se situe la plus forte concentration de noms en « Ker », et au nord d'un autre allant de Sarzeau au Net. La forte concentration relevée par endroits indique une importante activité agricole, une densité assez élevée de population sans doute d'origine assez ancienne, le long du « vieux chemin de Rhuys », on peut penser aux époques des 12^{ème} et 13^{ème} siècles.